



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

REGISTRE
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
DELIBERATION

N° 192
du 16 mai 2023
au 15 juin 2023

Publié sur le site de la Ville le : 27/06/2023

SOMMAIRE

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

Pages

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 09/06/2023

23.041/K SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS -
ABROGE LA DELIBERATION N°23.041/K DU 12 JUIN 2023

1 à 6

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Juin 2023



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 23.041/K

OBJET : SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS - ABROGE LA DELIBERATION N°23.041/K DU 12 JUIN 2023

SEANCE DU 09/06/2023

LE VENDREDI NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H02, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Serge BADENS

POUVOIRS :

Monsieur Jérôme MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Clarisse ANDRÉ a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Délibération N° : 23.041/K

SEANCE DU 09/06/2023

OBJET : SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS - ABROGE LA DELIBERATION N°23.041/K DU 12 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code électoral, et notamment ses articles L280 à L293, R 130-1 à R148,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14 à L 2121-26 et L 2122-17,

VU le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs,

VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU le guide du 17 mars 2020 relatif à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

VU la circulaire NOR IOMA2308397j en date du 30 mars 2023, du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant la note de la direction des relations avec les collectivités locales de la préfecture de l'Essonne, en date du 17 mai 2023, portant sur les élections sénatoriales et notamment sur la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux,

Considérant que pour la Ville de Brunoy, il convient de procéder à l'élection de neuf délégués suppléants,

Délibération N° : 23.041/K

SEANCE DU 09/06/2023

OBJET : SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS – ABROGE LA DELIBERATION N°23.041/K DU 12 JUIN 2023

Considérant le dépôt des listes de candidats suivantes :

- Liste A – BRUNOY GAGNANT 2020
- Liste B – BRUNOY VERTE ET SOLIDAIRE
- Liste C – BRUNOY J'Y CROIS

Considérant la composition du bureau de vote composée de : M. Jean FIORESE, Mme Evelyne BERTELLI, M. Timotée DAVIOT, M. Nicolas DOHIN

Considérant les opérations de votes et le dépouillement,

Considérant l'erreur matérielle de retranscription des noms des délégués suppléants sur la feuille de proclamation,

Considérant la saisine du préfet en vue de rectifier cette erreur matérielle,

Considérant le jugement rendu le 20 juin 2023 dans l'audience n°2304869, nécessitant une rectification suite à une erreur matérielle sur la délibération initiale en date du 12 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ABROGE la précédente délibération n°23.041/K en date du 12 juin 2023.

ARTICLE 2 : Le résultat de l'élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales est le suivant :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

- liste A : 25 voix 7 sièges
- liste B : 3 voix 0 siège
- liste C : 7 voix 2 sièges

Délibération N° : 23.041/K

SEANCE DU 09/06/2023

OBJET : SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS - ABROGE LA DELIBERATION N°23.041/K DU 12 JUIN 2023

Les personnes suivantes sont donc proclamées élues en qualités de délégués suppléants pour les élections sénatoriales

- liste A : BRUNOY GAGNANT 2020
 - M. Vincent PARDO
 - Mme Aline JALLABERT
 - M. Jean-Pierre BONNIN
 - Mme Isabelle MOUGNAUD
 - M. Alain BEAULIEU
 - Mme Hélène BOISOT
 - M. Toufik MEHANNECHE

- liste C : BRUNOY J'Y CROIS
 - M. Dominique CHEMLA
 - Mme Lamy YENGE

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 22/06/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 22/06/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.041/K

Objet de l'acte : SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS - ABROGE LA DELIBERATION N° 23.041/K DU 12 JUIN 2023

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 1 - Election executif

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230609-BRU_DE_22906_2-DE

Date de l'acte : 09/06/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22906_2

Date de réception en Préfecture : 22 juin 2023

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022, seules les signatures du Maire, Président du Conseil municipal et du Secrétaire de séance désigné seront apposées lors de l'approbation du présent Procès-Verbal :

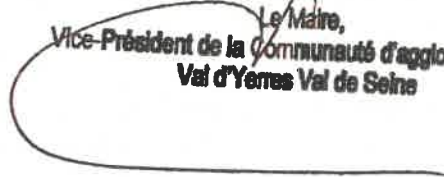
Signent le Maire et le Secrétaire de séance : 01/06/2023

Secrétaire de Séance



Nicolas DOHIN

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Publié sur le site de la Ville le : 27/06/2023